

ABONNEMENT:

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr. Chez tous les Libraires: A PARIS, Chez DONGRELL & BULLIET, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces. Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE: A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITTE, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Janvier 1879.

Chronique générale.

Le Journal des Débats trouve la déclaration du ministère « incolore. »

La République française trouve qu'elle « manque de clarté dans ses vues sur l'avenir. »

En général, tous les journaux républicains trouvent la déclaration « insuffisante et ne répondant pas à la signification du dernier scrutin. »

« Malgré le langage des journaux républicains, dit l'Agence Havas, l'opinion paraît assez accréditée dans les cercles parlementaires que le ministère aura la majorité à la Chambre lundi. »

(Voilà ce que l'Agence Havas appelle une nouvelle!)

La Gazette de France dit que l'opinion unanime à la Chambre est que le ministère peut déjà être considéré comme renversé. « Pourquoi renvoyer le vote à lundi? disait M. Gambetta; l'attitude de la Chambre tient lieu de scrutin! »

La sous-commission d'enquête électorale a conclu à la mise en accusation du ministère du 16 mai.

M. Bouchet, député de Marseille, doit déposer la demande de mise en accusation.

On a beaucoup parlé hier matin de M. Albert Grévy, pour former un nouveau cabinet qui se recruterait dans l'Union républicaine.

Versailles, 17 janvier, 3 h. soir. Il règne dans les couloirs du Sénat une grande animation, et les conversations sont bruyantes. Quelques sénateurs de la gauche expriment hautement l'espoir que l'accord se fera entre les ministres et la Chambre des députés, mais en général on paraît croire à la chute du cabinet; on la considère même généralement comme inévitable.

Plusieurs noms sont prononcés pour la composition d'un nouveau ministère: on prononce ceux de M. Albert Grévy, comme président du conseil sans portefeuille, de M. de Marcère à la justice, de M. Léon Renault à l'intérieur, de M. Cocheru aux finances, en remplacement de M. Léon Say nommé gouverneur de la Banque de France, de M. Paul Bert à l'instruction publique, de M. Wilson à l'agriculture et au commerce, de M. le général Farre à la guerre, de M. Turquet aux beaux-arts, érigés en département spécial. Les cultes rentreraient dans le domaine de la justice.

Ceux-là même qui colportaient ces nouvelles aussi prématurées que peu sérieuses paraissent n'y apporter qu'une foi très-médiocre.

D'après la Patrie, le Maréchal aurait déclaré très-nettement que sa démission était au bout de la ligne que l'on ajouterait à la Déclaration du gouvernement.

On semble très-préoccupé de sort du cabinet après l'accueil que la Chambre lui a fait avant-hier. Plusieurs membres modérés des gauches sénatoriales ont parlé de conciliation, mais d'autres appartenant à l'Union républicaine les en détournent en disant que, lors même qu'une entente renaitrait entre le ministère et la Chambre des députés, cet accord ne serait que provisoire. (La France.)

Le centre gauche du Sénat s'est réuni hier. M. Féry a prononcé un discours dans le sens d'une complète adhésion au programme ministériel, et obtenu de la réunion une approbation sous réserve.

On affirme que certains députés républicains sont décidés à forcer M. Gambetta à former un nouveau ministère, en faisant échec à tout cabinet dont il ne ferait pas partie.

Le Journal officiel annonce que remise de leur peine est faite à 2,245 condamnés pour insurrection en 1871. Le nombre des condamnés reste à 891.

D'après le Courrier du Soir, des études sont faites en ce moment, sur l'ordre du gouvernement, en vue de la rentrée des Chambres à Paris.

M. J. Simon est resté candidat à la présidence du Sénat jusqu'à l'ouverture du scrutin. Il s'est retiré à la dernière heure, mais non sans rancune, et le ferment de discorde est enfoncé dès le premier jour au sein de la gauche sénatoriale. Il portera ses fruits avant peu. C'est sur les messages réitérés de M. Gambetta que M. Duclerc a retiré sa candidature et cédé sa place à M. Martel, candidat négatif, ainsi que le désignent la plupart des journaux de la gauche. M. Martel n'est sérieusement sympathique à aucun groupe. Il est, de plus, affligé d'une surdité tenace qui le rend parfaitement impropre à la mission qu'on va lui confier. Mais la gauche opportuniste, effrayée de la candidature Simon, s'est raccrochée à la première branche qu'elle a trouvée sous sa main. M. Martel a été élu comme en cas.

La gauche s'attribue la part du lion. Quand la majorité était à droite, une large part dans le bureau était accordée aux gauches, puisqu'elles y comptaient deux vice-présidents, deux secrétaires et les trois questeurs; mais ces procédés impartiaux et courtois n'ont point cours à gauche.

On dit M. Gambetta de plus en plus préoccupé des faits et gestes de M. Jules Simon. Celui-ci affecte de se poser en rival de l'ex-dictateur et de s'offrir comme chef des « tories » républicains. M. Gambetta sent bien que si ces manœuvres aboutissaient, et que si ceux de ses partisans actuels, qui sont relativement modérés, venaient à l'abandonner, son influence recevrait un coup terrible, car l'extrême gauche ne l'aime guère et ne lui obéit que conditionnellement.

M. Gambetta a déjà été à ce point joué par son rival, il y a deux ans, qu'à la veille

de la constitution du cabinet Simon, il disait tout haut, le 11 décembre, au café du Helder, que jamais M. Jules Simon ne deviendrait ministre.

Désappointé à cette époque, obligé de céder au ministère Simon sur la question des droits financiers du Sénat, M. Gambetta avait juré qu'on ne l'y reprendrait plus.

On prétend que, récemment, une rupture publique avec le chef actuel de la majorité lui donnerait, par contraste, une apparence conservatrice qui servirait ses desseins.

Ce n'est point, du reste, au ministère que vise, pour le moment, M. Jules Simon. Il estime que le chef du cabinet qui succédera à M. Dufaure sera très-prompement débordé, que la majorité sénatoriale, même acquise à la gauche, ne voudra pas suivre la majorité de la Chambre, et qu'il se trouvera alors le chef désigné d'un cabinet républicain de résistance. Il voudrait, en un mot, comme on dit vulgairement, « jouer les Casimir Périer » sur le terrain républicain.

Nous savons aujourd'hui que le Maréchal, avant d'accepter le général Gresley, avait porté ses vues sur le général Chanzy, pour remplacer M. le général Borel au ministère de la guerre.

Une entrevue de quelques minutes avec l'honorable général a suffi pour convaincre le Président de la République que le gouverneur général de l'Algérie n'accepterait pas le portefeuille de la guerre.

Les édiles parisiens veulent changer les différents noms des boulevards pour leur donner un seul nom patriotique depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille. Lequel? on n'en sait rien. On flotte entre différentes désignations bien sonores qui flattent le goût du jour.

Une hécatombe de fonctionnaires des finances est à la veille de se produire, de concert avec le ministre de l'intérieur. M. Léon Say va faire le vide dans son administration pour y donner accès à des préfets, des sous-préfets, des secrétaires généraux qui vont être remplacés dans quelques jours.

Voici comment, dans le nouveau journal la Révolution, M. Sigismond Lacroix résume la situation:

« Le ministère est embarrassé; la Chambre est embarrassée; le nouveau Sénat est embarrassé; M. Gambetta est embarrassé; au milieu de tous ces embarras, le public, lui aussi, commence à être embarrassé. »

C'est assez cela!

Le mécontentement produit à gauche par la nomination du général Gresley, ministre de la guerre, s'accroît.

Les journaux d'opinion républicaine même modérée blâment ce choix, et l'on affirme, mais nous donnons cette nouvelle sous réserves, que le nouveau ministre aurait déjà offert sa démission au Président de la République.

On dit que le programme ministériel a été remanié sous l'inspiration de M. Gambetta.

La France prétend que M. Dufaure, ne voulant modifier en quoi que ce soit ses premières intentions, a considérablement allongé le texte de sa déclaration afin de donner à ses réserves une explication satisfaisante. On doute qu'il y soit parvenu.

Le même journal affirme que les républicains considèrent le cabinet comme renversé, que les ministres eux-mêmes ne se font aucune illusion.

M. Edmond About, dans le XIX^e Siècle, intitule son article: LES DIFFICULTÉS PROCHAINES, et, dès le début, il se met à distance et à la place de l'étranger pour juger le conflit et la crise ministérielle qui se préparent.

« Hé bien! que dirait l'étranger, sympathique ou antipathique à la France, si, demain ou après, il voyait une explosion parlementaire renverser, culbuter, émietter le cabinet Dufaure, Marcère et Bardoux? »

« L'étranger n'y comprendrait rien. »

« Quelle fatalité, dit-il ensuite, nous pousse à ces abîmes? et comme la plus pacifique, la plus morale, la plus pure de nos victoires est-elle grosse de dangers! »

Il est vrai que M. About voit comme la meilleure solution une hécatombe de fonctionnaires; et s'il ne demande pas CENT MILLE TÊTES, il veut au moins CENT MILLE PLACES.

Voici comment il termine son article:

« Si le malheur de notre pays veut que ces hommes sincères, bien intentionnés, portés par le courant de l'opinion publique, convaincus que non-seulement la France du suffrage universel, mais encore l'élite des classes dirigeantes est avec eux; si une fatalité déplorable veut qu'ils se heurtent à quelque vieux parti-pris officiel, et à réactionnaire; si le gouvernement, qui amuse le tapis depuis un an et plus, sans donner pleine satisfaction au sentiment public, ne comprend pas qu'on lui demande des actes et non des paroles, tant pis pour nous, peuple français. Tant pis pour la Chambre loyale et courageuse qui n'aura vu que le bien à faire! Mais surtout tant pis pour les politiciens aveugles et sourds qui n'auront pas vu luire l'aurore et n'auront pas entendu sonner l'heure! »

L'HARMONIE RÉPUBLICAINE.

Les voilà qui se mettent à tirer sur leurs troupes!

On lisait avant-hier soir dans un journal:

« Le tirage de la Loterie nationale n'a plus qu'un intérêt secondaire depuis qu'on sait que le gros lot a été gagné par M. Dalloz: valeur, un million! »

« C'est M. Girerd qui a fait tourner la roue... décagonale. »

Un journal conservateur serait traité de méchante langue s'il s'était permis une pareille insinuation à l'égard d'un des purs de la République, du citoyen Girerd, le pourfendeur des Rois, aujourd'hui sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture et du commerce.

Eh bien, le croirait-on? c'est la France.

Journal de M. de Girardin, qui lance ce pavé à la tête d'un de ses amis!!!

Mieux vaudrait un sage ennemi.

LA LOTERIE NATIONALE.

Mardi, jour de l'ouverture officielle de l'exposition de la Loterie nationale, M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, a parcouru les salles dans lesquelles sont exposés des lots, et qui sont maintenant ouvertes au public.

Les objets ont été déponillés des enveloppes dont ils étaient recouverts et le coup d'œil était des plus pittoresques.

Le grand salon est exclusivement affecté aux gros lots. C'est là que figurent, dans des vitrines, le gros lot portant le n° 1, le service en argent de 125,000 francs; celui portant le n° 2, une rivière de diamants, etc.

Les murs de ce salon sont garnis de tableaux. M. Teisserenc de Bort s'est arrêté devant un cadre en mosaïque, gros lot dans lequel on a inséré sa photographie.

On remarque également une immense malle garnie de ferrures; on lit: gros lot.

Cette malle contient un superbe nécessaire de voyage en argent.

Les vitrines regorgent de bijoux, montres, colliers, bracelets, bagues, etc., etc.

Il y a des lots nombreux de jouets destinés à faire la joie des enfants. Mais, ce qui nous a paru en trop grand nombre, ce sont les boîtes à musique: il y en a de toutes natures, de toutes dimensions.

Par une attention délicate, lorsque le ministre entra dans une salle, les boîtes, cages, etc., à musique, étaient mises en mouvement et jouaient des airs aussi variés que discordants.

Les pianos, les orgues, ont obtenu un grand succès.

M. Edmond Teisserenc de Bort s'est assis devant un piano et a fait entendre quelques accords.

Ce qui a paru beaucoup amuser les visiteurs, c'est une sorte d'orgue, qu'on peut à l'aide d'une manivelle: en même temps que l'orgue fait entendre un air, on voit s'agiter quatre singes, habillés de couleurs éclatantes, jouant de divers instruments.

Toutes les salles ont été visitées et le ministre a témoigné à plusieurs reprises de son contentement. Les gagnants, eux, ne seront peut-être pas tous satisfaits, car il y a des lots bien extraordinaires. Ainsi un lot se compose d'un bonnet oriental en drap garance, un second d'un dessous de plat, un autre d'un pantin, d'un clown. Dans notre rapide examen, un objet nous a particulièrement frappé: c'est un corset en satin tricolore, dit corset national, et orné de franges d'or!

Avant de descendre dans les caves, le ministre a pu entendre un magnifique morceau d'orgue, joué sur le grand orgue.

A midi le cortège visitait les caves où sont disposées les caisses de vin, de bougies, de liqueurs, de pâtes et de conserves alimentaires, ça sentait fort. La visite s'est terminée par la grande nef, où sont rangés les voitures, les bateaux, les machines, les objets encombrants et les statues, et le ministre a pris congé du personnel de la Loterie.

Adieu les primes des billets de la Loterie. Aujourd'hui, buralistes et débiteurs de tabac ont reçu l'ordre formel d'avoir à vendre ces billets à raison de UN FRANC.

AVIS aux personnes qui essayaient, encore hier, d'exploiter le public en assurant qu'elles avaient le droit de vendre leur marchandise à n'importe quel prix.

(La Liberté.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Les eaux pluviales ne trouvant pas à s'écouler dans le faubourg de Nantilly, la gare de la Vendée est dans une ile; la voie est submergée jusqu'à 400 mètres au-delà du tunnel, et les trains arrivent en gare dans l'eau.

Le Champ-de-Foire et une partie de la rue Fardeau sont toujours inondés, ainsi que les jardins qui les environnent.

La Loire est à 4^m 40.

Nous rappelons que le tirage au sort des jeunes gens de la classe 1878 aura lieu la

semaine prochaine à Saumur, dans la salle de la Mairie, savoir:

Saumur (Nord-Ouest), mercredi 22, à 9 heures 1/2 du matin;

Saumur (Nord-Est), le même jour, à 2 heures du soir;

Saumur (Sud), vendredi 24, à 4 heures.

M. le baron Le Guay, sénateur de Maine-et-Loire, vient d'être nommé, par le 8^e bureau du Sénat, président de la commission d'initiative.

Inondations. — Souscription en faveur des inondés.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les sous-préfets, maires, trésorier-payeur général, receveurs des finances et percepteurs du département:

Angers, le 14 janvier 1879.

Messieurs,

Vous trouverez ci-après reproduit l'avis que j'ai eu l'honneur de vous adresser en placard pour annoncer l'ouverture d'une souscription en faveur des victimes de l'inondation.

Comme en 1836 et en 1866, les habitants de Maine-et-Loire auront à cœur de témoigner de leurs dispositions charitables dans cette nouvelle épreuve.

Je vous invite donc à organiser immédiatement des souscriptions dans toutes les communes, et à employer toute votre influence pour que ces souscriptions soient aussi nombreuses et aussi élevées que possible, afin de permettre de venir efficacement en aide à tous les inondés nécessiteux.

On pourra souscrire dans les bureaux de la préfecture (2^e division), des sous-préfectures, du trésorier-payeur général, des receveurs particuliers et des percepteurs.

MM. les maires sont, en outre, autorisés à ouvrir, partout où il leur paraîtra utile à le faire, des bureaux de souscriptions supplémentaires.

J'autorise d'urgence la réunion des conseils municipaux pour arrêter, s'il y a lieu, des dispositions à cet égard.

Les sommes reçues par les bureaux ouverts dans les mairies devront être immédiatement reversées à la caisse du percepteur; celles reçues à la sous-préfecture seront remises aussitôt à la recette particulière.

MM. les maires devront faire connaître à MM. les sous-préfets le chiffre des souscriptions au fur et à mesure de leur réalisation.

MM. les sous-préfets voudront bien me rendre compte, deux fois par semaine, de la marche de la souscription dans leur arrondissement, en m'indiquant les noms des souscripteurs et la quotité des versements.

Les noms des souscripteurs seront publiés dans les journaux du département.

Une commission va être instituée au chef-lieu pour la distribution du produit de souscription; cette mesure aura pour effet de garantir une répartition équitable entre tous les inondés, dans la proportion des pertes et des besoins de chacun d'eux.

Sans attendre l'établissement régulier des états de pertes, veuillez bien me signaler dès à présent les personnes les plus nécessiteuses de vos communes auxquelles des secours urgents sont nécessaires, afin qu'elles puissent être comprises dans une première distribution.

Je termine, en appelant, Messieurs, sur le but de cette circulaire, toute votre sympathique attention.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le préfet, Abdon BÉCHADE.

(Suit l'appel que nous avons publié avant-hier.)

Le bureau météorologique de New-York communique la dépêche suivante:

New-York, 13 janvier, 8 h. matin.

Un dépression, traversant lentement l'Atlantique, atteindra probablement les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège entre le 18 et le 20; son énergie pourra augmenter à l'Est du 30^e.

Une perturbation atmosphérique traversant l'Atlantique, au Sud du 40^e, atteindra probablement les côtes européennes du Centre et du Sud entre le 16 et le 18.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Nous avons été, cette après-midi (jeudi), visiter le bassin de Trélazé.

« Le centre des ardoisières est toujours très-gravement menacé; l'eau ne peut s'écouler, parce qu'elle rencontre devant elle les eaux du bassin de l'Authion, dont le niveau reste encore très-élevé.

Il faut, pour sauver les ardoisières, qu'une diminution rapide se produise dans la Loire et l'Authion.

Malgré cela, la Commission des Ardoisières a fait établir sur la levée Napoléon les moyens les plus puissants d'épuisement de manière à soulager d'autant le bassin des Carrières. »

On écrit de Saint-Georges-sur-Loire au *Journal de Maine-et-Loire*:

« La situation ici ne s'améliore pas. Ce que nos pauvres gens ont pu sauver de foin sec s'épuise rapidement. Dans quelques jours, il seront à bout de ressources, et j'en sais plusieurs qui, n'ayant pas un sou d'avance, seront obligés de vendre leurs vaches à vil prix, faute de pouvoir les nourrir. Or, vous savez, comme moi, que, dans chaque ménage, le lait quotidien n'est guère moins indispensable que le pain quotidien. »

La levée du chemin de fer entre la Bohalle et Trélazé est presque rasée par les eaux du bassin de l'Authion.

Sous quel régime vivra le septième réseau de chemins de fer dont nous avons parlé?

Allons-nous faire l'expérience de l'exploitation directe par l'Etat, semblable au régime appliqué en Allemagne, et destiné à mettre en parallèle l'exploitation par l'Etat et l'exploitation par les grandes Compagnies?

Allons-nous tenter l'autre expérience des Compagnies fermières?

Nos lecteurs n'attendent pas de nous une réponse à ces graves questions, un des plus redoutables problèmes posés devant les Chambres françaises.

La seule résultante que nous prétendons dégager pour eux des actes du ministre, c'est le passage des théories à l'action, c'est la reconstruction des voies anciennes, aujourd'hui incommodes ou insuffisantes, c'est la construction de voies nouvelles, c'est, enfin, l'ère inaugurée de la paix et de ses œuvres les plus fécondes: les grands travaux publics. Nous sommes heureux de le répéter à cette place. (Situation.)

Les études du tracé définitif du chemin de fer de Preuilly à Port-de-Piles marchent rapidement. On présume que l'adjudication des travaux de construction pourra avoir lieu vers le mois de mars prochain.

M. le ministre des travaux publics vient de mettre à la disposition de M. le préfet d'Indre-et-Loire les crédits suivants:

900,000 fr. pour les travaux du chemin de fer de Port-de-Piles à Port Boulet, avec embranchement sur le camp du Rachard.

4,000,000 de francs pour les travaux du chemin de fer de Port-de-Piles à Preuilly.

20,000 francs pour le chemin de fer de Châteauroux à Monlluçon.

Les Rosiers. — Un vol a été commis, il y a quelques jours, dans le local de la Société des agriculteurs des Rosiers.

Le voleur qui, selon toute probabilité, a eu l'occasion de visiter les lieux et d'en étudier la disposition, a d'abord escaladé le grenier situé au-dessus de la cave, a pratiqué une ouverture dans le plancher, et s'est emparé, par ce moyen, d'une sacoche accrochée au mur de la cave.

Cette sacoche contenait une centaine de francs. C'est le concierge de la Société, le sieur Fresneau, journalier, qui est responsable de la perte de cette somme. (Patriote.)

Vernantes. — M. Gaté, brigadier de gendarmerie à Vernantes, médaillé militaire du 28 décembre 1867 (28 ans de service, 2 campagnes), vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

NANTES.

Des souscriptions ont été ouvertes, à Nantes, pour les victimes de l'inondation. A la mairie, le total des sommes reçues atteint 32,000 fr.; au *Phare de la Loire*, 7,000; à l'évêché, 47,000; à la Chambre du commerce, 2,570.

ARRESTATION DE MIGNON.

On écrit de Lyon:

« Mignon, Jules, né à Champniers

(Vienne). Agé de 34 ans, repris de justice dangereux, poursuivi pour vols, à main armée, évadé de la prison de Civray le 19 août dernier, déserteur recherché aussi par l'autorité militaire, qui voyageait sous un nom supposé en s'attribuant la qualité de représentant de commerce, a été arrêté samedi à Lyon; il a été mis immédiatement à la disposition du parquet qui va très-probablement le diriger sur Poitiers où il comparaitra devant la cour d'assises pour les crimes qui motivaient la poursuite dont il était l'objet.

« Cet individu était devenu la terreur de l'arrondissement de Civray, où il signalait son passage par des coups d'une incroyable audace. C'est donc une capture de la plus haute importance. »

Nous lisons dans le journal *l'Industrie* du 12 janvier:

« Nous avons encore les oreilles pleines des récriminations qui s'élevaient naguère à la tribune de la Chambre contre nos grandes compagnies industrielles, qui, disait-on, commettaient un crime de lèse-patriotisme en achetant leurs charbons à l'étranger. Or, nous tenons de source certaine que les chemins de fer de l'Etat viennent de conclure avec des Sociétés anglaises un traité d'approvisionnement pour presque tout le charbon qui leur est nécessaire pendant deux ans, au prix de 21 fr. la tonne, droit compris, livrable à La Rochelle! »

Nous voulons croire, jusqu'à plus ample informé, que la bonne foi du journal que nous venons de citer a été surprise.

On sait que la loi du 23 août 1874 a assujéti au timbre de 40 centimes toutes les pièces comportant quittance, reçu ou décharge, pour des sommes supérieures à 40 francs. Bien que cette loi soit appliquée depuis huit ans, elle n'est pas interprétée partout dans le même esprit. L'article 23 de la loi stipule que le droit de timbre est à la charge du débiteur; et pourtant, malgré cette disposition formelle, des administrations publiques, chargées d'acquiescer des sommes dues par des départements ou des communes, font supporter le droit aux créanciers. Nous avons reçu à cet égard, dit le *Sicte*, des réclamations fréquentes et nombreuses.

Dans les paiements effectués au nom et pour le compte de l'Etat, il est également d'usage de réclamer le droit de timbre aux créanciers, mais l'Etat est couvert par l'article 29 de la loi du 13 brumaire an VII, dont voici le texte: « Le timbre des quittances fournies à la République ou délivrées en son nom est à la charge des particuliers qui les donnent ou les reçoivent; il en est de même pour tous les autres actes entre la République et les citoyens. »

Ni les départements, ni les communes, ni aucun débiteur autre que l'Etat ne peuvent se prévaloir de cette loi, et on est par conséquent fondé à invoquer contre eux l'article 23 de la loi de 1874. Nous ne doutons pas que si la question était soumise aux tribunaux, elle ne fût résolue dans le sens que nous indiquons, c'est-à-dire conformément aux prescriptions légales.

Le nouveau tarif qui réglera dorénavant le timbre des chèques et effets de commerce est ainsi établi:

A partir du 15 mars 1879, le tarif du droit de timbre proportionnel, établi par l'article 3 de la loi du 19 février 1874 sur les effets négociables ou de commerce autres que ceux tirés de l'étranger sur l'étranger et circulant en France, est réduit des deux tiers.

Sont soumis au droit du timbre proportionnel établi par le paragraphe précédent les chèques de place à place et ceux souscrits en France et payables hors de France et réciproquement.

Sont applicables aux chèques de place à place non timbrés, conformément au présent article, les dispositions pénales établies par la loi du 19 juin 1850 pour les lettres de change.

Le public doit se mettre en garde contre les tentatives d'un escroc qui, depuis quelque temps, a exploité bon nombre de personnes, et notamment les supérieures de communautés religieuses.

Cet individu se présente habituellement soit comme le fondé de pouvoirs, soit même

comme le propriétaire d'honorables maisons de commerce de Paris et se dit chargé de recouvrer le montant de factures pour fournitures faites par la maison dont il se dit le représentant. Si les factures ont déjà été soldées, il se confond en excuses, rejetant l'erreur sur la négligence de ses commis et de ses comptables. Mais, s'il se trouve que la personne qu'il veut exploiter soit redoutable de quelque somme, il use de tous les moyens pour se faire remettre l'argent.

Tantôt il représente son patron comme étant sur le point d'être mis en faillite et ayant besoin pour le lendemain même d'une somme considérable; tantôt il menace son prétendu débiteur de poursuites. Enfin, s'il s'est fait passer pour le représentant d'une maison connue par sa solvabilité et son importance, il lui arrive de faire une demande d'argent sous le prétexte de faire un paiement dans le quartier.

Les derniers noms que cet individu a pris pour commettre ses escroqueries ont été ceux de Potin, Bazin et Lapostolel.

Plusieurs congrégations religieuses ont été, depuis un mois, les victimes de ce hardi filou dont voici le signalement: Très-brun, assez fort, grosses lèvres, très-bien vêtu, portant chaîne d'or et brillants.

REVUE SAUMUROISE.

La quinzaine.

Une année qui a mal commencé. — La crue de la Loire. — Souvenir de l'inondation de janvier 1843. — Théâtre: la *Reine Topaze*; — M^{lle} Miolan et le rôle de Topaze; — M^{lle} Nau; — mise en scène de la pièce; — deuxième de la *Grande-Duchesse*.

Si le mois de décembre 1878 a été très-mauvais au point de vue de la température, il faut avouer que la première quinzaine de janvier 1879 s'est montrée encore pire sous tous les rapports.

La nouvelle année a débuté par des bourrasques d'une violence extrême, suivies de pluies continuelles; puis a succédé une période presque non interrompue de froids assez rigoureux, de neiges se renouvelant à courts intervalles, de verglas, de grésil, de dégel, en un mot, aucune des intempéries de l'hiver le plus maussade ne nous a manqué.

Et encore et partout des neiges abondantes, et toujours des pluies diluviennes!

Ajoutons que ces pluies et la fonte des neiges ont grossi les fleuves et les rivières, et que l'on commençait à avoir de sérieuses inquiétudes. La Loire s'est élevée, le 10 au soir, à Saumur, à 5^m 75. En décembre 1872, le maximum de la crue avait été également observé à cette cote.

Autour de nous, les inondations ont causé des désastres; une levée s'est rompue en Maine-et-Loire, près Angers, et plusieurs communes sont aujourd'hui victimes du fléau destructeur.

La croissance du fleuve, ces derniers jours, nous a rappelé qu'il y a trente-six ans, à la même époque, eut lieu la grande inondation de notre ville. Tous les Saumurois qui ont dépassé la quarantaine n'ont point oublié la nuit du 16 au 17 janvier 1843, nuit horrible et pleine d'angoisses, pendant laquelle les eaux, atteignant 6^m 70, rompirent la levée d'enceinte en deux endroits et se précipitèrent dans nos rues et dans nos maisons, ou bientôt elles atteignirent le niveau de la Loire.

Il serait impossible de décrire l'effroi et la consternation qui régnaient alors dans notre malheureuse population. Qu'on se figure, tout à la fois, dans l'obscurité, les cris des habitants s'enfuyant vers les lieux élevés; le bruit des chevaux et des charrettes entraînant avec peine, au milieu des eaux torrentielles et mugissantes, des femmes, des enfants, des meubles; le son des clairons, le roulement des tambours, le tintement des cloches, et l'on n'aura encore qu'une faible idée de ce que fut Saumur dans cette affreuse nuit.

Hélas! nous avons eu depuis 1843 la grande crue du 4 juin 1856, où la Loire s'éleva au-dessus de 7 mètres, et celle du 4^o octobre 1866, dont le maximum fut de 6^m 88. A ces deux époques, les digues protégeant notre ville purent résister au poids des eaux; mais il n'en fut malheureusement point ainsi de la grande levée de la Loire, rompue la première année à la Chapelle, la

seconde à Saint-Martin, ce qui causa chaque fois la ruine et la désolation des riches campagnes de la vallée.

Mais chassons d'aussi tristes souvenirs et passons à de plus riants tableaux.

Occupons-nous de l'événement théâtral de la quinzaine, c'est-à-dire de la représentation de la *Reine Topaze* par les artistes de M. Chavannes.

Notre journal a déjà donné une courte analyse du libretto et constaté l'immense succès obtenu au théâtre d'Angers par M^{lle} Nau dans son rôle de Topaze. Mais, après la brillante soirée du 6 janvier à Saumur, nous ne pouvons nous dispenser de revenir sur la partition de M. Victor Massé et sur ses interprètes.

C'est vers la fin de 1856, croyons-nous, que la *Reine Topaze* fit son apparition au Théâtre-Lyrique. Elle fut reprise ensuite, sur la même scène, au mois de juin 1864.

Si notre souvenir est exact, cette œuvre n'avait été donnée qu'une seule fois à Saumur, dans notre ancienne salle de spectacle, par la troupe Beckers.

On s'est demandé pourquoi la *Reine Topaze* n'était pas plus souvent représentée, aussi bien à Paris qu'en province.

Pourquoi?... C'est que le rôle de Topaze fut spécialement écrit pour M^{lle} Miolan-Carvalho.

A l'époque même de la nouveauté de l'ouvrage, sa principale interprète pouvait-elle être remplacée? On ne voulait même pas y songer. Cette magnifique création rendait la pièce impossible sans elle.

Il y avait là deux morceaux, la chanson de l'*Abeille* et les variations sur le *Carnaval de Venise*, que M^{lle} Miolan seule devait aborder; gerbes de notes merveilleusement appropriées au caractère spécial de son talent. Pour les traduire, il fallait son organe souple et son style pur. L'artiste venant à manquer, l'ouvrage disparaissait immédiatement. L'éclipse de l'une entraînait forcément l'éclipse de l'autre.

C'est l'inconvénient capital de ces partitions écrites pour un organe exceptionnel.

Le rôle de Topaze fut donc un écueil pour beaucoup de cantatrices, et bien peu l'affrontèrent avec succès.

Cependant, ces dernières années, au Grand-Théâtre de Lille, une jeune chanteuse légère y trouva l'un de ses plus beaux triomphes.

Est-il besoin de dire que cette prima donna était M^{lle} Marguerite Nau, qui vient de jouer si brillamment ce même rôle à Saumur et à Angers?

Qui, grâce à elle, le public saumurois a pu, lui aussi, entendre raconter les mille jolies choses inventées par MM. Lockroy et Léon Battu. On y apprend l'histoire d'une bohémienne que certaine comtesse entrave dans ses intentions et contrarie dans son amour. Comme toute gitana bien élevée, la reine Topaze — qui dispose de nombreux aventuriers — jure publiquement de s'en venger. Elle s'en venge, en effet, à sa manière. Quoique les moyens d'action ne lui manquent pas, sa haine s'adoucit au dénouement, et tout se termine à la satisfaction des principaux personnages... et du public.

Quant à la partition, n'est-elle pas signée Victor Massé, à qui la scène doit encore la *Chanteuse voilée*, les *Noces de Jeannette*, *Galathée*, les *Saisons*, la *Mule de Pedro*, etc., sans omettre son grand succès de la fin de 1876, *Paul et Virginie*, un chef-d'œuvre! C'est assez dire que la musique de la *Reine Topaze* est vivante, accorte, spirituelle, toujours abondante, mélodieuse, et qu'on ne se lasse pas de l'écouter.

A la suite de l'introduction, riche d'effets harmoniques, on remarque les premiers couplets de Raphaël: « Je suis capitaine d'aventures », dont la coupe est originale et le rythme rempli d'entrain. La complainte de la petite mendicante a toute la mélancolie d'une légende d'outre-Rhin.

Mais, nous le répétons, les passages à l'emporte-pièce sont le chant de l'*Abeille* et les variations sur le *Carnaval de Venise*. C'est un feu roulant de vocalises hardies. M^{lle} Nau les exécute avec un brio sans pareil. Et l'auditoire tout entier, électrisé par l'aisance avec laquelle sont dites ces pages étincelantes, acclame la cantatrice par des salves d'applaudissements plusieurs fois répétées.

De tels passages suffiraient pour le triomphe d'un compositeur; mais bâtons-nous

d'ajouter que l'œuvre, essentiellement variée, est conçue d'un bout à l'autre avec une connaissance profonde de l'art scénique, et qu'elle fait la part de tous les goûts. On y rencontre des romances sérieuses, des roulaades bouffes, des duos, des trios, des quatuors, des chœurs traités de main de maître, comme dans un grand opéra réussi.

L'interprétation générale est très-bonne. M. Leroy porte, supérieurement la cape et l'épée. Par son jeu et son chant, il s'est fait chaleureusement applaudir.

M. Rougé est un excellent Annibal Barbiano. Les six seigneurs vénitiens marchent comme un seul homme à la conquête des cœurs féminins.

MM. Sureau et Descamps représentent la partie comique de l'ouvrage. Quels francs vauriens! Gitans fiéffés, ils obéissent ponctuellement aux ordres de leur souveraine. On a justement bissé le chant du *Serpent*, que M. Sureau accompagne d'entrechats originaux.

La mise en scène est tout simplement magnifique.

De frais et brillants décors viennent frapper agréablement les regards.

Au premier acte, nous voyons un pont, celui des Soupirs peut-être, hardiment jeté sur le canal de Venise. On y marche comme sur un pont véritable; le tableau est même animé par le passage d'une gondole... Seulement, à cette époque d'inondations, on pouvait croire que les eaux de l'Adriatique s'élevaient outre mesure, comme celles de simples fleuves, car la charmante comtesse Philomèle dut se baisser à son arrivée sous l'arche du pont.

Le palais du second acte a quelque chose de féérique. C'est un conte oriental mis en action. On donne une fête dans les appartements d'un parvenu. Ce ne sont que portiques, colonnades de marbre, tableaux et statues. Nous ne sommes point habitués à de telles merveilles.

Enfin, la serre exotique du dernier tableau nous transporte dans le monde des rêves, où tout est mystère et séductions.

A quand la deuxième de la *Reine Topaze*? C'est bien cette fois que la salle devra être insuffisante pour contenir les admirateurs de l'œuvre et de ses remarquables interprètes.

Il ne nous reste plus qu'à constater en peu de mots le succès de la seconde représentation de la *Grande-Duchesse*.

Comme à la première, M^{lle} Rita Lelong a joué avec une crânerie, une verve et un entrain qui ne pouvaient manquer de lui attirer le respect et l'amour de ses sujets; de même que la grâce, la coquetterie, la finesse qu'elle a apportées dans ses entretiens étaient bien capables de charmer l'heureux Fritz-Descamps, si celui-ci, malgré sa naïveté, n'eût pas connu la jeune et jolie Wanda.

L'excellent trio Servat-Boulangier-Letellier — Puck! Paul! Boum! — a conquis une fois de plus les suffrages du public.

La soirée avait commencé par *Tromb-al-Cazar*, une petite opérette Offenbachique très-connue, qui a été lestement enlevée par M^{lle} Diendoné, MM. Boulangier, Servat et Gourdon.

On annonce pour lundi la *Favorite*, avec le concours d'une forte chanteuse. Décidément, les amateurs d'opéra ne se plaignent pas.

17 janvier 1879.

Faits divers.

Un ami de M. Prudhomme vient l'inviter à tirer les Rois:

— Tirer les Rois... jamais.
— Et pourquoi cela?
— Pourquoi cela? Mais, malheureux, vous ne venez donc pas de voir, par Hédel et Moncasi, ce qu'il en coûte de... tirer les rois.

Un excellent père de notre connaissance a été mandé auprès du proviseur du lycée, dans lequel son fils, paraît-il, n'a pas une conduite des plus correctes.

« Il n'est pénible de vous le déclarer, monsieur, dit le proviseur, mais le jeune garçon commet chaque jour de nouvelles incartades. Hier encore, pendant la récréation, il a failli tuer un de

ses condisciples. Il ne rêve que plaies et bosses... Avec de tels instincts, je me demande ce que nous en pourrions faire...

— C'est simple, interromp le papa, j'en ferai un médecin.

Non, rien n'égale le cynisme des ivrognes!
— Je hais tellement l'eau, disait hier un de ces malheureux, que je fais le contraire de ce que fait la Loire.

— Comment ça? lui demande un compagnon de zigzags.

— Oui... la Loire a sa crue... moi j'ai ma cuite!

Curieuse enseigne copiée avenue d'Orléans:
David, perruquier,
donnant à boire et à manger.
Potage à toute heure avec de la légume.
On coupe les cheveux au-dessus.

Quelle est la main qui n'a pas de chair et d'os et dont cependant on se sert pour écrire?
La main de papier.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 20 janvier 1879.

Avec le concours de M^{lle} GAYET, forte chanteuse du Théâtre-Royal de Gand.

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaëz, musique de DONIZETTI.

Distribution. — Fernand, M. LEROY; Alphonse, roi de Castille, M. ROUGÉ; Balbazat, M. SUREAU; Gaspard, M. LÉONCE; Léonor, M^{lle} GAYET; Inès, sa suivante, M^{lle} THIBAUT. — Moines, seigneurs et dames de la cour.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

L'encombrement qui existe dans toutes les Fabriques de toiles, par suite du manque d'affaires, a forcé certains fabricants, pour les échéances de fin d'année, à vendre leurs produits bien au-dessous du prix de revient.

Nous avons appris avec plaisir que LA VILLE DE PARIS était la seule Maison de Saumur qui ait profité de cette circonstance en consacrant un gros capital à l'achat au comptant de plus de mille pièces de toiles qui seront mises en vente prochainement.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

Maladies de l'Estomac, Goutte, Gravelle. — Voir aux annonces: P. de Beauport et Salicylate de Lithine.

SANTÉ ET ENERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

pyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48.816 : Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur Rud. Wurzer, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,652 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N. J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean; Gondrand; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve Chanteau, épicière; Leveau, négociant, rue Plantagenet; Bretaudeau-Delacour, Bauge; Buchmann, marchand de comestibles; Beaupreau, M. Belliard, épicière. — Cholet, Vandangeon-Bureau, 65, place Rouge; Cortini, confiseur, 60, rue Nationale; Jacomety, confiseur; Emile Richard, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT			
Ligne de Poitiers-Saumur.			
Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
1 — 10 — soir.		4 — 45 — soir.	
3 — 20 — —		10 — 10 — —	
7 — 45 — —		11 — 50 — —	
Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.			
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		10 h. m. matin.	
12 — 10 — soir.		4 — 40 — soir.	
1 — 45 — —		9 — 10 — —	
6 — 55 — —		11 — 20 — —	
Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivé à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.			
P. GODET, propriétaire-gérant.			

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 %	76 40							Credit Foncier colonial, 500 fr.	365						
3 % amortissable	79 30							Credit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	777 50						
4 1/2 %	108 40							Soc. gén. de Credit industriel et comm., 125 fr. p.	875						
5 %	113 10							Credit Mobilier	470 25						
Obligations du Trésor, 1. payé.	503							Credit Foncier d'Autriche	572 50						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242							Charentes, 500 fr. t. p.							
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523 75							Est	676 25						
— 1865, 5 %	531							Paris-Lyon-Méditerranée	1082 50						
— 1869, 3 %	411							Midi	835						
— 1871, 3 %	398 50							Nord	872 50						
— 1875, 4 %	518 50							Orléans	1172 50						
— 1876, 4 %	516 75							Ouest	762 50						
Banque de France	3060							Compagnie parisienne du Gaz	1260						
Comptoir d'escompte	768 75							C. gén. Transatlantique	475						
Credit agricole, 200 f. p.	470							Canal de Suez	713 25						
								Credit Mobilier esp.	741 25						
								Société autrichienne	327 50						
								OBLIGATIONS.							
								Orléans	863						
								Paris-Lyon-Méditerranée	861 50						
								Est	358 50						
								Nord	366						
								Ouest	358 25						
								Midi	358 25						
								Charentes							
								C ^e Canaux agricoles							
								Canal de Suez	365						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS			
GARE DE SAUMUR			
(Service d'hiver, 9 décembre).			
Départs de Saumur vers Angers.			
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — —			(s'arrête à Angers)
8 — 56 — —			omnibus-mixte.
1 — 25 — —			soir,
4 — 10 — —			express.
7 — 15 — —			omnibus.
10 — 37 — —			(s'arrête à Angers)
Départs de Saumur vers Tours.			
3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.			
8 — 21 — —			omnibus.
9 — 40 — —			express.
12 — 40 — —			soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —			omnibus-mixte.
10 — 28 — —			express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.			

Etude de M^e CUZOL, notaire au Mans, rue de l'Étoile, 28.

A VENDRE

A L'AMIABLE, LA MAGNIQUE TERRE

DE LA BURONNIÈRE

Située communes de Juvardeil et de Châteauneuf-sur-Sarthe, arrondissement de Segré (Maine-et-Loire).

Composée de château, réserves et six belles fermes, d'une contenance totale de 207 hectares 50 ares, dont 56 hectares en prairies (la majeure partie sur les bords de la Sarthe), 12 hectares en vignes, et le surplus en terres labourables d'excellente qualité.

Station de chemin de fer, ligne de l'Ouest, à 6 kilomètres.

Placement très-avantageux.

Revenu net assuré : 3 0/0 au moins.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

A M^e CUZOL, notaire au Mans, rue de l'Étoile, n° 28, dépositaire des plans, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (22)

Etude de M^e PELISSON, notaire à l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude et par le ministère dudit M^e PELISSON.

Le dimanche 26 janvier 1879,

à midi.

LE PARC ET LE CHATEAU

DU PERRON

Commune de Léméré, canton de Richelieu.

D'une contenance de 50 hectares, dont 30 hectares en terres et prairies et 20 hectares en bois taillis.

Mise à prix : 110,000 francs.

On adjugera sur une seule enchère.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PELISSON. (14)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879.

LA BRIÈRE

(EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 19 janvier 1879,

à midi.

D'UN FONDS DE COMMERCE

DE

BLANC, TOILES, CHEMISES

ET COUVERTURES

A Saumur, place de la Bilange, maison Guérin, et exploité en dernier lieu par M. Pichon.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e CLOUARD, notaire, ou à MM. DOUSSAIN et GRÉVIN, syndics de la faillite Pichon. (8)

LE MOULIN

A EAU ET A VAPEUR

DE LA BLANCHISSERIE

Situé commune de Doué.

Comprenant quatre paires de meules à l'anglaise, bluterie, etc., avec une machine de la force de douze chevaux.

On ajoutera à cette minoterie, au gré des amateurs, 13 hectares de prairies et terres labourables.

Beaux logements et servitudes.

S'adresser à M. SÉGOGNE, marchand de bois à Soulangier, ou à M^e TAUREAU, notaire à Doué. (26)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENT

Rue Haute-Saint-Pierre.

Avec remise, écurie à quatre chevaux et une à deux chevaux, grande cave voûtée.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise, à Saumur. (13)

VINGT-CINQ MILLE

Chevelus d'un an et deux ans,

En BON GROSLOT de Cinq-Mars,

A VENDRE

S'adresser à M. MESNET, à Cinq-Mars. (13)

A VENDRE

UN BON CHEVAL d'attelage et de selle, âgé de dix ans, grand traiteur.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un commanditaire pour une somme de 20,000 francs.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (4)

SPÉCIALITÉ

DE PATÉS D'ALOUETTES

Aux foies gras truffés, de M. Guinaudeau, de Doué-la-Fontaine.

Dépôts à Saumur, chez M. Guy-Robin et à l'Hôtel d'Anjou. (674)

AVANCES

et ouvertures de crédit

de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

ON DEMANDE UN MÉNAGE

la femme comme cuisinière, le mari pour jardinier et le service des chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

M. FAUVEL, rue Beaupaire, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (363)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.

Traitement gratuit pour les pauvres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Bilange, n° 4.

Exposition universelle 1878

MÉDAILLE D'ARGENT.

VITICULTURE DE L'ANJOU

Arrondissement de Saumur,

Par

Eugène BORT.

EN VENTE :

Chez M. E. MILON, libraire, rue d'Orléans, Saumur.

POUR RE DE BEAUFORT AU VALÉRIANATE DE NARCÉINE
Soulagement immédiat et guérison certaine, après quelques jours de traitement, des GASTRALGIES, des DYSPERSIES ou autres MALADIES DE L'ESTOMAC, quels que soient leurs symptômes. — Emploi facile. — La boîte 5 francs franco.

SALICYLATE DE LITHINE DE FREYSSINGE
contre LA GOUTTE, LA GRAVELLE, LES RHUMATISMES. — Rapport très-favorable à l'Académie de Médecine, où le savant professeur G. Sézanne a cité 51 cas de guérison presqu'immédiate sur 53 malades. — Pilules (le flacon) 3 fr. — Elixir, 6 fr. — FREYSSINGE, 97, rue de Rennes, PARIS et les pharmacies. — Brochures franco.

ÉPILEPSIE CRISES NERVEUSES, HYSTERIE.
Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.
RIVALLS, 107, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1875.

LA TOILETTE DE PARIS

Rue de Lille, 25, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons d'usage chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rebuts, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par F. BABUON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Énéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssée : 2 fr. 50 c.

Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.